

VILLE DU FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil
En exercice : 19 Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le premier mars, s'est réuni
Présents : 14 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre
Procurations : 4 LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

Votants : 18

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BOULINEAU Christophe - Mmes
BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DROCOURT
Angélique - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE
Claudine - M. LIGONNIERE Vincent - Mme PERONNET Odile - TORILLON
Martine - M. VILLEMUR Frédéric.

ABSENTS

M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent
M. DAURE Nicolas ayant donné procuration à Mme DROCOURT Angélique
Mme GREGORUTTI Aurélie excusée
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme CAPOUL Sabine est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 MARS 2023

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du conseil municipal du 7 mars 2023. Puis, il demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu diffusé.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2023.

DOSSIER ADOPTE PAR 13 VOIX POUR (6 absents 7/03/2023 : Mmes et MM. : BOULINEAU - GREGORUTTI - LIGONNIERE - MARTINIE - MENDONÇA- VILLEMUR)
--

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter un dossier à l'ordre du jour :

2023-21 : VOTE DU DROIT DE PLACE POUR LE VIDE DRESSING DU 29/04/2023

LA DEMANDE EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

2023- 12 : VOTE DES TAUX TFPB + TFPNB + THRS 2023

M. le Maire indique que l'Etat a augmenté la valeur des bases locatives de 7,1% en 2023.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à

compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise aussi que l'intercommunalité augmente les taux sur le foncier bâti de 0.5 point et sur la taxe d'habitation de 1.89 point.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2023 comme suit les taux au niveau de ceux de 2022 :

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	46.29 %	46.29 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	128.63 %	128.63 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	17.15 % (taux de référence)	17.15 %

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2023- 13 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Monsieur Le Maire propose d'octroyer aux associations, après examen par la commission des finances, les subventions de fonctionnement suivantes, prévues au Budget Primitif 2023, soit :

A.C.C.A.	700.00 €
A.D.M.R.	500.00 €
AIKIDO	350.00 €
AILES FOUSSERETOISES	300.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 100.00 €
ANCIENS COMBATTANTS - FNACA	500.00 €
ART ET CULTURE	1 400.00 €
ASSOCIATION CYCLISTE FOUSSERETOISE	1 500.00 €
BASKET CLUB FOUSSERETOIS	6 200.00 €
CINQ PATY CLUB	200.00 €
COMITE DES FETES	20 000.00 €
COOPERATIVE ECOLE ELEM PISCINE	800.00 €
COOPERATIVE ECOLE MATER MUSIQUE	500.00 €
COOPERATIVE ECOLE MATER PROJET STEPHANIE LEDOUX	800.00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	500.00 €
ETOILE BOULISTE FOUSSERETOISE	750.00 €
ENTENTE SPORTIVE LE FOUSSERET MONDAVEZAN	4 500.00 €
FCPE	200.00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF	1 350.00 €
HISTOIRE PATRIMOINE FOUSSERET	200.00 €
IFOUSSERET - MARCHES GOURMANDS 2023	2 580.00 €
LES 4 SAISONS	500.00 €
LES FOUS DU BOIS	900.00 €
LE FOUS EN RE	300.00 €
LE FOUSS DU VOLANT	200.00 €
LEGENDES	500.00 €
LES P'TITS ECOLIERS	800.00 €
PAHLM	200.00 €
PECHE ET PROTECTION MILIEU AQUATIQUE	400.00 €
RADIO GALAXIE	350.00 €
RESTAURANTS DU COEUR	800.00 €
SAVES PATRIMOINE	200.00 €
TENNIS CLUB LE FOUSSERET	1 100.00 €
TRIANA	300.00 €

UCF XV (RUGBY) - FONCTIONNEMENT	6 000.00 €
UCF XV – ECOLE DE RUGBY	2 500.00 €
VIVRE AU FOUSSERET	8 000.00 €
HOPITAL MARCHANT	200.00 €

TOTAL **68 180,00 €**

<p>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE SAUF POUR LES ASSOCIATIONS SUIVANTES : NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : ACCA : M. MARTINIE - M. VILLEMUR AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : M. GALIAY BASKET CLUB FOUSSERETOIS : MME CAPOUL ETOILE BOULISTE DU FOUSSERET : M. BAÑULS COMITE DES FETES : M. DAURE LES 4 SAISONS : MME MENDONÇA LES FOUS DU BOIS : MME MENDONÇA FSE : MME CAPOUL IFOUSSERET : M. VILLEMUR LE FOUSSERET TENNIS CLUB : M. LIGONNIERE P'TITS ECOLIERS : MME PERONNET UCF XV (seniors et école de rugby) : M. MARTINIE- M. BELMONTE</p>
--

2023-14 : PRESENTATION DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT POUR 2023

2023-1 : Fin du chantier du tiers lieu	11 000,00 € TTC
2023-2 : Fin du chantier de l'école maternelle	22 000,00 € TTC
2023-3 : Rénovation de de la halle	21 000,00 € TTC
2023-4 : Rénovation de la place de la halle	588 000,00 € TTC
2023-5 : Rénovation de la salle de sport (judo) du Picon	260 000,00 € TTC
2023-6 : Acquisition de bâches pour la protection incendie	188 400,00 € TTC
2023-7 : Installation de caméras de vidéo protection	50 000,00 € TTC
2023-8 : Rénovation de l'église	400 000,00 € TTC
2022-9 : cimetières : ossuaire en ville et extension à Benque	30 000,00 € TTC
2022-10 : Service technique : mobilier et matériels	36 000,00 € TTC
2022-11 : Service technique : véhicules	30 000,00 € TTC
2022-12 : Ecoles : mobilier et travaux	24 000,00 € TTC
2022-13 : Rénovation des bâtiments municipaux	18 000,00 € TTC
2022-14 : Aménagements de voirie	72 000,00 € TTC
2022-15 : Culture : mobilier et travaux	12 000,00 € TTC

M. le Maire rappelle que cette présentation ne fait pas l'objet d'un vote car le vote est réalisé à travers l'approbation ou non du budget.

Il précise que chacun de ces programmes ne pourra être lancé que si son financement est garanti, c'est-à-dire soit par des subventions notifiées soit par des emprunts souscrits.

2023-15 FONGIBILITE DES CREDITS

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A titre d'information, sur le budget primitif 2022, le montant des dépenses réelles 2022 s'élevait à 1 960 598.19 € en section de fonctionnement et 1 353 326.81 € en section d'investissement. La règle de fongibilité des crédits aurait porté en 2022 sur 147 044.86 € en fonctionnement et 101 499.51 € en investissement.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Par souci de transparence et pour rester en cohérence avec le règlement financier spécifique aux subventions versées, les crédits ouverts pour concours aux associations (article 6574) seront exclus de ce dispositif.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

M. Le Maire demande, à l'assemblée, l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel(chapitre 012) et aux concours aux associations (article 6574), dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), à compter du 1er janvier 2023.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2023-16 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif 2023 étudié lors des réunions de la Commission des Finances est présenté par Monsieur Le Maire. Il est établi en utilisant la nouvelle nomenclature M57.

Il donne les chiffres des chapitres en dépenses et en recettes.

M. le Maire rappelle le contexte général d'inflation qui conduit, encore en 2023, à prévoir pour certains comptes des prudences : énergie, alimentaire, etc...

M. le Maire note toutefois que les mesures de gestion prises notamment l'an dernier ainsi que, cette année, les recettes issues de la fiscalité locale ou des dotations ont permis de faire face à l'inflation.

En ce qui concerne les investissements, ces derniers ne pourront être lancés que si d'une part les subventions sont notifiées et un éventuel emprunt souscrit. En cette année 2023, selon la maîtrise d'œuvre, le chantier de la place de la halle semble prêt à être réalisé cet automne, le financement de la rénovation de la salle du judo devant lui être finalisé.

M. GALIAY souhaite préciser à l'assemblée que son groupe aurait aimé d'une part disposer d'informations budgétaires complètes et détaillées avec notamment des comparaisons avec les comptes des années précédentes et d'autre part aurait souhaité que des réunions supplémentaires sur l'investissement, en amont, puissent permettre de faire de la prospective de façon plus approfondie.

M. le Maire rappelle que comme chaque année plusieurs réunions sont organisées et annoncées à l'avance. Des documents, chiffrés vérifiés par le service comptabilité, sont fournis le plus en amont possible. Les élus et les services répondent à toutes les questions posées.

Tout est fait, le plus possible, dans la transparence, la sincérité et le partage d'informations, alors même que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour une commune de la taille du Fousseret.

M. le Maire propose donc au conseil municipal d'adopter le Budget Primitif 2023 présenté en équilibre, aux sommes de 2 127 227,89 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et 1 879 200,00€ en dépenses et en recettes d'investissement.

DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX 4 VOTES CONTRE (BOULINEAU - BENAZET - GALIAY - TORILLON)
--

2023-17 : APPROBATION DE LA REVISION DU RIFSEEP

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la révision du régime indemnitaire des agents a été engagée ces derniers mois, a reçu, après concertation avec les agents, un vote favorable du conseil municipal puis a été transmise pour avis au centre de gestion. Ce dernier a émis un avis favorable.

M. le Maire précise que les changements majeurs de cette révision sont d'une part l'application du régime indemnitaire à l'ensemble des agents contractuels et d'autre part une hausse de 3,5 % des bases indemnitaires afin de suivre les évolutions indiciaires et permettre aux agents de faire face à l'inflation. Le RIFSEEP est révisé tous les 4 ans pour tenir compte des évolutions de l'organigramme et des rémunérations indiciaires.

Ainsi, M. le Maire propose que l'assemblée approuve cette délibération définitivement pour mise en œuvre du RIFSEEP au 1^{er} mai 2023.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2023-18 : APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT PIERRE ES LIENS ET DEMANDES DE SUBVENTION

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'architecte du patrimoine M. Guillaume CLEMENT a transmis son rapport sur l'état de l'église début janvier 2023.

La municipalité a demandé à l'architecte de traiter les plus urgentes détériorations de l'église et de proposer des tranches de travaux ne dépassant pas 150 000 € afin de faciliter la mise en œuvre des travaux.

M. CLEMENT a ainsi organisé son rapport en trois parties correspondant à trois tranches possibles de travaux.

Il y a d'abord la voûte. Il y a ensuite la chapelle Sainte Germaine. Il y a enfin le clocher.

Malheureusement pour la première tranche celle relative à la voûte le montant des travaux s'élève à 399 041,52 € TTC.

Au vu de ce montant élevé pour les finances communales, il est nécessaire d'obtenir des subventions sans quoi ces travaux ne pourront pas être réalisés.

L'Etat et le Département disposent de fonds pouvant accompagner les communes dans la rénovation de leurs édifices.

M. le Maire demande l'approbation du projet de rénovation de l'église Saint Pierre ès Liens pour un montant de 399 041,52 € TTC, et l'autorisation de solliciter des subventions auprès de tout organisme ou collectivité habilitée à financer ce type de travaux.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2023-19 : REFECTION DE LA FAÇADE DE L'ANCIENNE MAIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire indique que la façade de l'ancienne mairie est altérée en plusieurs endroits. Il convient de rajouter des briquettes et de refaire un enduit à la chaux. Il faut aussi prévoir une réfection du balcon lui aussi détérioré.

Des devis ont été sollicités afin de chiffrer au mieux ce projet et avoir l'avis de spécialistes.

Ainsi, M. le Maire demande à l'assemblée de prévoir une enveloppe de 15 000 € HT pour laquelle une demande de subvention sera adressée auprès du Conseil départemental 31.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2023-20 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS PROMOLOGIS AU PICON

M. le Maire rappelle au conseil municipal avoir été sollicité par le groupe PROMOLOGIS pour une garantie d'emprunt pour la réhabilitation de deux logements, situés au Picon. Ces garanties d'emprunt rendues possibles par la réglementation nécessitent l'accord du conseil municipal. Le montant du prêt serait de 78 370 € et la garantie porterait sur 30 % du prêt.

M. le Maire dit qu'une délibération formelle doit être prise pour le rejet de cette demande et cela n'a pas été fait en décembre 2022 lors de l'examen de ce dossier.

Il propose à l'assemblée de voter le rejet de cette demande de garantie d'emprunt.

DOSSIER REJETE A L'UNANIMITÉ

2023-21 : VOTE DU DROIT DE PLACE POUR LE VIDE DRESSING DU 29/04/2023

M. le Maire informe le conseil municipal du projet de l'association Vivre au Fousseret, relancée récemment, d'organiser un vide dressing le samedi 29 avril 2023 sous la halle.

M. le Maire propose d'adopter un tarif de 5€ par table, pour la journée.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Communauté de communes : M. le Maire donne la parole à Mme Claudine LAFARGUE afin d'évoquer l'actualité intercommunale. Elle précise que la communauté de communes a pris un certain nombre de décisions budgétaires dont des augmentations de fiscalité, 0.5 point du foncier bâti et 1.89 point de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la prise en charge du budget annexe du service public d'élimination des déchets par le budget principal.

Elle évoque aussi l'enfance jeunesse, avec des modifications dans les séjours qui seront à proximité de notre territoire afin d'intervenir plus facilement en cas de difficulté. Les tarifs de séjour ont aussi été revus.

Le marché travaux de voirie a été attribué à NGE Guintoli et Naudin SPIE.

Enfin le remboursement d'une partie de la subvention CFPPA MSP Terres du Fousseret pour le projet PSYCOV a été demandée en raison de la non atteinte des objectifs d'accompagnement psychologique.

Mme LAFARGUE évoque enfin les décisions des deux derniers conseils communautaires.

M. le Maire indique que la communauté de communes souhaite avancer sur la question du PLU intercommunal. Jusqu'à présent il avait été décidé de reporter ce projet mais désormais il revient à l'ordre du jour, dans un contexte changeant au point de vue de la réglementation en matière d'urbanisme (zéro artificialisation nette).

M. le Maire a dit dans les réunions de la communauté de communes vouloir être prudent sur cette question, la situation ne semblant pas être mature sur le plan intercommunal pour bien traiter ce dossier complexe et aux enjeux essentiels. Des réunions, ouvertes aux élus du territoire, sont organisées prochainement et permettront d'y voir plus clair.

Tiers lieu : M. le Maire fait part de la réception récente des deux premiers clients du tiers lieu. Cela a permis de vérifier l'organisation de l'accueil de ces professionnels par les équipes municipales : réservation, facturation, ménage, etc...

La communication à l'aide du flyer, réalisé récemment, se poursuit activement auprès des forces vives du territoire.

Comité de pilotage des ordures ménagères : M. le Maire donne les principales conclusions du comité de pilotage municipal des ordures ménagères qui s'est tenu le mercredi 29 mars 2023.

Ce comité de pilotage a précisé l'organisation des containers dans les cimetières ainsi que pour le compost et les poubelles de rue.

Les agents sont associés à ces dispositifs car ils seront sollicités au quotidien pour veiller à la salubrité de l'espace public.

Les habitants du Fousseret seront informés de ces dispositifs et incités à respecter la propreté de leur village.

Place de la halle : M. le Maire annonce avoir reçu les ingénieurs du bureau d'étude 2AU pour finaliser le dossier de consultation des entreprises qui servira de fondement à l'appel d'offres qui devrait être lancé au mois de mai. Des études de sol et des réseaux sont en cours afin de disposer de données consolidées pour le chiffrage des travaux.

Selon le cabinet 2AU les travaux pourraient débuter au mois d'octobre si tout se déroule au mieux.

Service technique : M. le Maire a réuni l'équipe technique afin d'examiner les modalités de mise en œuvre du rapport de la commission CHSCT du CDG 31. L'idée centrale est d'aménager la salle des agents afin d'y créer des vestiaires et sanitaires intégrés. Les agents se sont proposés d'y participer activement. La sécurisation de l'accès au garage des agents est aussi prévue par la pose de panneaux avant et après le virage de la coopérative.

Boulangerie : M. le Maire est heureux d'annoncer l'arrivée d'un jeune couple pour reprendre la boulangerie de la rue Notre-Dame. Après avoir participé au marché gourmand, les gérants viennent d'ouvrir le mardi 4 avril 2023.

Pharmacie : M. le Maire fait part de la validation du permis de construire pour les travaux de rénovation de la pharmacie. Il rappelle que lors de ces derniers, prévus pour l'automne 2023, la pharmacie déménagera dans la salle orange de l'ancien collège qui a été rafraîchie à l'occasion.

Eco Wash : M. le Maire annonce avoir pris un avocat dans la cadre du contentieux d'urbanisme avec la préfecture au sujet de l'implantation d'une station de lavage de la société ECO WASH, à Benque. M. GALIAY demande à consulter le mémoire en défense rédigé par l'avocat.

Voirie : M. le Maire fait part du déplacement effectif des panneaux d'entrée d'agglomération après le parking du collège route de Castelnau-Picampeau et après la communauté de communes route de Pouy-de-Touges.

Les travaux d'écluse route de Marignac-Lasclares, en face du cabinet médical, sont terminés sauf la plantation de végétaux.

Lotissement : Mme TORILLON demande si le projet de lotissement avance actuellement. M. le Maire lui répond qu'il semblerait que le retard pris résulte de difficultés à sécuriser au plan bancaire les pré

réservations de particuliers intéressés. Selon l'aménageur, la vente devrait intervenir avant le 30 juin 2023.

Gendarmerie : M. GALIAY demande où en est le projet de rénovation de la gendarmerie.

M. le maire a reçu deux propositions de bailleurs pour les logements. Ces propositions restent à confirmer.

Mais pour les bureaux, il est en attente d'une proposition sérieuse. A priori, les bureaux étant inscrits locaux de bureaux dans le plan local d'urbanisme ils pourraient être réhabilités en tant que tels pour tout type de projet tertiaire.

La séance est levée à 22h00.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	PROCURATION A M. MARTINIE L.
Mme BENAZET Nadine	
M. BOULINEAU Christophe	
Mme CAPOUL Sabine	
M. DAURE Nicolas	PROCURATION A MME DROCOURT A.
Mme DROCOURT Angélique	
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	EXCUSEE
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	
Mme MENDONÇA Anny	PROCURATION A M. BAÑULS C.
Mme NAUSSAC Frédérique	PROCURATION A MME PERONNET O.
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	